

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM16 1192

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016

MOTION DE LA TROISIÈME OPPOSITION POUR L'ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Attendu que la *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal* est entrée en vigueur le 13 juin 2014;

Attendu qu'à la suite de l'adoption de la *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal*, la *Charte de la Ville de Montréal* fut modifiée et l'inspecteur général obtint en conséquence ses pouvoirs actuels;

Attendu que l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation de contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal et de toute personne morale qui lui est liée, telles que la Société de transport de Montréal (STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD);

Attendu que l'inspecteur général peut annuler tout processus de passation d'un contrat de la Ville ou de toute personne morale qui lui est liée, résilier tout contrat de la Ville ou de cette personne morale ou suspendre l'exécution d'un tel contrat selon certaines conditions établies par la loi;

Attendu que malgré ce pouvoir d'annuler, de résilier ou de suspendre un contrat, la décision de l'inspecteur général peut toutefois être renversée par le conseil concerné de la Ville ou par le conseil de la Ville qui est compétent à l'égard du mandat de la personne morale qui est liée à la Ville;

Attendu que les problèmes de corruption et de collusion ne se limitent pas au processus d'octroi de contrats, mais que le potentiel de gain financier relié au développement immobilier met à risque les processus de changement de zonage;

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Normand Marinacci
M. Steve Shanahan
M. Denis Coderre
M. Pierre Desrochers
M. Francesco Miele

Et résolu :

que le conseil municipal mandate la Commission permanente sur l'inspecteur général d'étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal* dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville.

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 24 octobre 2016
Séance tenue le 24 octobre 2016

Résolution: CM16 1193

Avant sa présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de l'article 65.03 qui se lit comme suit :

Motion en appui à la création d'un lieu historique national commémorant l'esclavagisme des Noirs sur le site mieux connu sous le nom de Nigger Rock

Attendu que l'histoire de l'esclavage au Canada demeure largement méconnue; dans les mots de la poète Afua Cooper, l'esclavage est « le secret le mieux gardé du Canada, enfermé dans le placard national » (*Canada's best kept secret, locked within the National closet*);

Attendu que les esclaves ont été arrachés de leurs terres natales en Afrique et amenés de force au Bas-Canada, et que le premier esclave connu, en 1628, était nommé Olivier LeJeune;

Attendu que de nombreux esclaves ont été amenés au Bas-Canada par les Loyalistes fuyant les États-Unis après le Traité de Paris de 1783, qui a reconnu l'indépendance de ce pays;

Attendu que des esclaves faisaient partie des premières colonies qui se sont implantées dans les environs de Saint-Armand, au Bas-Canada, près de la frontière du Vermont;

Attendu que les vestiges de cette communauté d'esclaves, ainsi que les lieux de sépultures mieux connus sous le nom de Nigger Rock, constituent, sous toutes réserves, le seul cimetière au Canada pour les Noirs nés et morts dans l'esclavage et revêtent une importance nationale;

Attendu que l'esclavage a été aboli à travers l'empire britannique le 1^{er} août 1834 et que la communauté noire de Saint-Armand a continué d'exister, renforcée par l'arrivée de nombreux esclaves fuyant les États-Unis;

Attendu que des organisations de la communauté noire montréalaise, notamment la Ligue des Noirs du Québec, ont demandé à Parcs Canada de transformer le site mieux connu sous le nom de Nigger Rock en un lieu historique national;

Attendu qu'en 1992, la Ville de Montréal devenait la première municipalité francophone au Canada à reconnaître officiellement le mois de février comme le Mois de l'histoire des Noirs;

Attendu que l'administration municipale a adopté la résolution CM06 0456 lors de la séance du 28 août 2006 pour la proclamation annuelle de la journée du 23 août Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition et que depuis lors, la Ville de Montréal commémore cette journée en collaboration avec la Ligue des Noirs du Québec;

Attendu que la Ville de Montréal participe activement, au mois de mars de chaque année, aux activités de la Semaine d'actions contre le racisme;

Attendu que le 23 août 2016, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, a invité les Montréalaises et les Montréalais à se souvenir du 23 août 1791, alors que basculait enfin le destin en faveur des Noirs avec l'abolition de l'esclavage;

Attendu la présence d'importantes communautés noires établies dans la Ville de Montréal;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Denis Coderre
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Manon Gauthier
Mme Justine McIntyre
Mme Lorraine Pagé
Mme Elsie Lefebvre
Mme Manon Barbe
M. Claude Dauphin

Et résolu :

que le conseil municipal, eu égard aux relations que la Ville entretient avec les communautés noires, à leur apport à la diversité, au vivre-ensemble et au dynamisme de la métropole, reconnaisse l'importance nationale de l'histoire et du patrimoine des communautés noires montréalaises et québécoises, y compris les vestiges de la communauté d'esclaves à Saint-Armand, ainsi que le site mieux connu sous le nom de Nigger Rock, et soutienne la demande formulée à Parcs Canada de le transformer en un lieu historique national, témoin de l'histoire de l'esclavage au Canada.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.03
/pl

Denis CODERRE

Maire

(certifié conforme)

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 27 octobre 2016